

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du Vendredi 11 Avril 2008

Nombre de membres en exercice : 27

.....

## OBJET : PROCES-VERBAL-COMPTE RENDU de SEANCE

Date de convocation : 4 Avril 2008

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 18 Avril 2008

.....

L'an deux mille huit, le onze avril, le Conseil Municipal d' ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. SILLAIRE, Maire**

**Etaient présents : Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, M. BOUZOM-COUCHOT, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, Mme THOUVENIN, M. CAULE, Mme VALENTIN, M. VALLON, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, Mme TISSOT, M. DALICHAMPT, M. NARAIDOO, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAK, Mme BOUGIE**

**Etaient excusées : Mme LAJUS-DEBAT ayant donné procuration à Mme DEBIZE, Mme DREYER à M. VALLON, Mme REMILLY à M. GORCE**

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : **M. MAURY**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité, en prenant en compte la remarque suivante : **M. GORCE** précise que sa proposition concernant l'indemnité des adjoints à 18,8 % était destinée à ne pas voir augmenter l'enveloppe de rémunération des élus utilisée en 2007.

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

|  |   |   |   |   |   |   |   |  |   |
|--|---|---|---|---|---|---|---|--|---|
| 5  | 4 | 0 | 2 | 5 | 1 | 7 | 4 | <b>Délibération<br/>du Conseil Municipal sur le<br/>COMPTE ADMINISTRATIF</b> | Nombre de Conseillers en exercice = 27<br>Nombre de Conseillers présents = 24<br>Nombre de Suffrages exprimés = 27            |
| <b>Département : Meurthe et Moselle<br/>Commune : ECROUVES</b> |   |   |   |   |   |   |   | <b>Séance du 11 avril 2008<br/>Tenue à 18 H 15</b>                           | <b>POUR = 20 CONTRE = 1<br/>ABS = 5 pour le compte principal<br/>POUR = 26 CONTRE = 0<br/>ABS = 0 pour le compte de l'eau</b> |

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Edith COYEN, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par M. Roger SILLAIRE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré concernant la commune et le service des eaux.

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                              | Investissements         |                          | Fonctionnement          |                          | Ensemble                |                          |
|---------------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
|                                       | Dépenses ou<br>Déficits | Recettes ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou Déficits | Recettes ou<br>Excédents | Dépenses ou<br>Déficits | Recettes ou<br>Excédents |
| <b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b> |                         |                          |                         |                          |                         |                          |
| Résultats reportés 2006               |                         | 1.795.215,84             |                         | 238.907,20               |                         | 2.034.123,04             |
| Opérations de l'exercice              | 897.881,58              | 554.482,71               | 2.384.372,53            | 2.332.883,74             | 3.282.254,11            | 2.887.366,45             |
| <b>TOTAUX</b>                         | <b>897.881,58</b>       | <b>2.349.698,55</b>      | <b>2.384.372,53</b>     | <b>2.571.790,94</b>      | <b>3.282.254,11</b>     | <b>4.921.489,49</b>      |
| Résultats de clôture 2007             |                         | 1.451.816,97             |                         | 187.418,41               |                         | 1.639.235,38             |
| Restes à réaliser                     | 181.696,91              |                          |                         |                          | 181.696,91              |                          |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>                 | <b>181.696,91</b>       | <b>1.451.816,97</b>      |                         | <b>187.418,41</b>        | <b>181.696,91</b>       | <b>1.639.235,38</b>      |
| RESULTATS DEFINITIFS                  |                         | 1.270.120,06             |                         | 187.418,41               |                         | 1.457.538,47             |

| <b>COMPTE ANNEXE pour le SERVICE EAUX</b> |          |           |           |            |           |            |
|---|----------|-----------|-----------|------------|-----------|------------|
| Résultats reportés 2006                   |          | 53.661,17 |           | 172.376,29 |           | 226.037,46 |
| Opération de l'exercice                   | 8.864,96 | 12.812,83 | 15.247,55 | 39.682,50  | 24.112,51 | 52.495,33  |
| <b>TOTAUX</b>                             | 8.864,96 | 66.474,00 | 15.247,55 | 212.058,79 | 24.112,51 | 278.532,79 |
| Résultats de clôture 2007                 |          | 57.609,04 |           | 196.811,24 |           | 254.420,28 |
| Restes à réaliser                         |          |           |           |            |           |            |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>                     |          | 57.609,04 |           | 196.811,24 |           | 254.420,28 |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b>               |          | 57.609,04 |           | 196.811,24 |           | 254.420,28 |

2 - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4 - Arrête et vote, à la majorité pour le compte principal et à l'unanimité pour le compte eau, les résultats définitifs, tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, M. BOUZOM-OUCHOT, Mme DEBIZE, M. CHAMPENOIS, Mme THOUVENIN, M. CAULE, Mme VALENTIN, M. VALLON, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, Mme TISSOT, M. DALICHAMPT, M. NARAIDOO, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAK, Mme BOUGIE

Etaient excusées : Mme LAJUS-DEBAT ayant donné procuration à Mme DEBIZE, Mme DREYER à M. VALLON, Mme REMILLY à M. GORCE

### **APPROBATION COMPTES de GESTION 2007**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Roger SILLAIRE, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2007

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les comptes des budgets de la commune et du service annexe de l'eau n'appellent aucune remarque,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2007.

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- déclare, à l'unanimité, que les comptes de gestion du budget principal et du service annexe de l'eau, dressés, pour l'exercice 2007, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations : M. SILLAIRE, Mme COYEN, M. KNAPEK, Mme TROUSSON, M. MAURY, Mme MELLIN, M. BOUZOM-OUCHOT, Mme DEBIZE, M.

CHAMPENOIS, Mme THOUVENIN, M. CAULE, Mme VALENTIN, M. VALLON, M. ANSTETT, Mme AGRIMONTI, M. MELIN, Mme TISSOT, M. DALICHAMPT, M. NARAIDOO, M. GORCE, M. FASSOTTE, Mme GIROT, M. DOMINIAK, Mme BOUGIE  
 Etaient excusées : Mme LAJUS-DEBAT ayant donné procuration à Mme DEBIZE, Mme DREYER à M. VALLON, Mme REMILLY à M. GORCE

**AFFECTATION du RESULTAT 2007 du BUDGET PRINCIPAL de la COMMUNE et du BUDGET ANNEXE de l'EAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu les comptes administratifs 2007 approuvés au cours de cette même séance,  
 Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de ces derniers exercices clos au 31/12/2007,  
 Considérant que les comptes administratifs présentent des excédents d'exploitation,  
 En conséquence, décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

|   |               |
|---|---------------|
| Virement à la section d'investissement                        | Néant         |
| Résultats de l'exercice (excédent au 31/12/07)                | 187.418, 41 € |
| Exécution du virement à la section d'investissement           | Néant         |
| Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créateur) | 187.418, 41 € |

**BUDGET ANNEXE de l'EAU**

|   |               |
|---|---------------|
| Virement à la section d'investissement                        | Néant         |
| Résultats de l'exercice (excédent au 31/12/07)                | 196.811, 24 € |
| Exécution du virement à la section d'investissement           | Néant         |
| Affectation de l'excédent reporté (report à nouveau créateur) | 196.811, 24 € |

Il est précisé que les excédents de clôture 2007 seront repris en report à nouveau sur les budgets primitifs 2008.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, les affectations des résultats d'exploitation du budget principal et du budget annexe de l'eau telles que présentées ci-dessus.

**BUDGETS PRIMITIFS 2008**

Conformément à l'article 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif communal a eu lieu au cours de la séance du conseil municipal du 11 avril 2008.

|                | DEPENSES        | RECETTES        |
|----------------|-----------------|-----------------|
| Fonctionnement | 2.564.981, 41 € | 2.564.981, 41 € |
| Investissement | 1.073.747, 38 € | 1.973.747, 38 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :- à la majorité, 3 voix contre (M. GORCE et Mmes REMILLY ET GIROT au motif que le chapitre 012 est trop élevé), vote le budget primitif communal en équilibre, à hauteur des dépenses et recettes, comme précisé ci-dessus.

### **BUDGETS PRIMITIFS 2008-SERVICE ANNEXE de l'EAU**

Conformément à l'article 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif du service de l'eau a eu lieu au cours de la séance du conseil municipal du 11 Avril 2008.

|                | DEPENSES      | RECETTES      |
|----------------|---------------|---------------|
| Fonctionnement | 231.811, 24 € | 231.811, 24 € |
| Investissement | 326.020, 28 € | 326.020, 28 € |

Après en avoir délibéré, le conseil :

- à l'unanimité, vote le budget primitif du service annexe de l'eau en équilibre, à hauteur des dépenses et recettes, comme précisé ci-dessus

### **RECUPERATION de la FISCALITE ADDITIONNELLE de la COMMUNAUTE de COMMUNES du TOULOIS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : MM. GORCE, DOMINIAK, Mmes REMILLY, GIROT au motif qu'ils préconisaient plutôt une augmentation de la TLE), décide :

- de fixer les taux d'imposition 2008, tels qu'indiqués ci-dessous

| TAXES                   | BASES PREVISIONNELLES<br>2008 | TAUX 2008 | PRODUIT FISCAL<br>ATTENDU 2008 |
|-------------------------|-------------------------------|-----------|--------------------------------|
| Taxe habitation         | 4.228.000                     | 11.71     | 495.098                        |
| Taxe foncière bâti      | 2.800.000                     | 12.10     | 338.800                        |
| Taxe foncière non bâtie | 29.500                        | 13.58     | 4.006                          |

### **CREATION de POSTES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à plein temps à compter du 1er mars 2008, un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à plein temps à compter du 1er mars 2008 et un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>nd</sup> classe à 27h30 par semaine à compter du 1er mars 2008
- de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>nd</sup> classe à temps plein, un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein à compter du 1er mars 2008 et un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à 27h30 par semaine à compter du 1er mars 2008
- de fixer les conditions de rémunération et de durée de carrière de ces postes, conformément aux dispositions statutaires en vigueur, auxquelles s'ajouteront les indemnités instaurées par un texte législatif réglementaire aux décisions municipales
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles.

### **SUBVENTIONS de la CAISSE d'ALLOCATIONS FAMILIALES pour les TRAVAUX de CREATION d'un ESPACE RESTAURATION à l'école PRIMAIRE JUSTICE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander à la Caisse d'Allocations Familiales l'inscription des subventions pour le projet de création d'un espace restauration à l'école Primaire Justice
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles.

### **CELEBRATION de MARIAGE à l'EXTERIEUR de la MAIRIE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de «prendre une délibération disposant que le local extérieur qui paraît propre à suppléer l'habituelle salle des mariages rendue indisponible, recevra l'affectation d'une annexe de la maison commune, que des services municipaux pourront y être installés et que le mariage de M. DETHOREY et de Mme BETTENBOURG pourra y être célébré le 2 août 2008 ».

### **AUTORISATION d'OCCUPATION de LOGEMENTS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'occupation d'un appartement communal situé Annexe groupe scolaire Lamarche par M. MUNSCH Grégory et d'un appartement communal situé au Château par Mme. JOAQUIN Marie Madeleine
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles, dont le bail de location

### **INDEMNITE FORFAITAIRE COMPLEMENTAIRE TRAVAUX ELECTIONS 2008**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le calcul de l'indemnité forfaitaire compensatrice pour travaux d'élection (IFCE) et des heures supplémentaires induites, conformément à la circulaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du 3 mars 2008
- fixer le taux de rémunération de l'indemnité forfaitaire compensatrice pour travaux d'élection (IFCE) à 8
- autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

### **SUBVENTION CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE-ANNEE 2008**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre : M. DALICHAMPT et 1 abstention : M. VALLON), décide :

- de valider le transfert de la subvention au C.C.A.S. pour l'exercice 2008, d'un montant de 20.000 €.

### **TABLEAU des EFFECTIFS : MODIFICATION de POSTES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (3 abstentions : M. GORCE, Mmes REMILLY, GIROT au motif que la masse salariale est déjà très importante, le MAIRE répondant qu'une ouverture de poste ne correspond pas forcément à une attribution de poste), décide :

- de créer deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à plein temps à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008
- de supprimer un poste d'agent de salubrité à temps plein et un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein à compter du 1<sup>er</sup> mai 2008

### **CLOTURE et VIREMENT des COMPTES BANCAIRES de l'ANCIEN COMITE des FÊTES COMMUNAL et de l'ASSOCIATION des PETITES COMMUNES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention : M. DOMINIAC), décide :

- de valider la clôture des deux comptes bancaires auprès du Crédit Mutuel concernant l'ancien comité des fêtes communal et l'association des petites villes
- de valider le virement des soldes restant sur le compte du C.C.A.S
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE